

# **Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)**

## **Réunion du Comité national d'orientation en matière de santé et de sécurité au travail (CNSST)**

Compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2016  
Complexe de l'Administration centrale du portefeuille de l'Agriculture d'Ottawa (Ontario)

### **Présents :**

#### **Représentants des employés :**

Milton Dyck, technicien, Centre de recherche et de développement de Swift Current (Alliance de la Fonction publique du Canada [AFPC])

Dean Babuin, technicien de recherche, Centre de recherche et de développement d'Agassiz (AFPC)

Dale Woloshin, analyste principal du PCA/des TI, Sécurité des TI et Architecture, Direction générale des systèmes d'information (DGSi)

Jane McDonald, technicienne de spectrométrie de masse, Centre de recherche et de développement de Kentville (AFPC)

Blair English, spécialiste en agronomie et en agroforesterie, santé environnementale, Centre de recherche et de développement de Brandon (Institut professionnel de la fonction publique du Canada [IPFPC])

Matthew McBurney, modèleur de données géomatiques, Geomatics (IPFPC)

Michelle Hambly, ouvrière, Ferme de recherches – Beaverlodge (AFPC)

#### **Représentants de l'employeur :**

**Président :** Maureen Power, directrice exécutive, Direction des ressources humaines, Direction générale de la gestion intégrée (DGGI), en remplacement de Matt Shea

Alan Parkinson, directeur général, Programme de pâturages communautaires, Direction générale des programmes (DGP)

Ling Lee, conseiller stratégique, Direction des partenariats et de la planification, Direction générale des sciences et de la technologie (DGST)

Joseph Silva, directeur, Programmes du mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

#### **Conseillers techniques :**

Sami Reaz, Chef d'équipe, Programme national de santé et sécurité au travail, Programmes de mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

Mathieu Poirier, coordonnateur régional RCN de la santé et de la sécurité au travail (SST), Programmes du mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

#### **Secrétaires :**

Ashley Eades, agente de projet intérimaire, Programme national de santé et sécurité au travail, Programmes du mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

**Invités :**

Nicolas Auclair, coordonnateur régional de SST pour le Québec, DGST

Patricia Gagné, étudiante, Santé et sécurité au travail, Programmes du mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

Jennifer Pacan, Comité national de confinement, de biosûreté et de biosécurité (CNCBB), conseillère supérieure

Nathalie Ritchot, agente de radioprotection du Ministère et conseillère

Mark Scriver, conseiller en ressources humaines, Programmes du mieux-être en milieu de travail, Direction des ressources humaines, DGGI

Christine Martinelli, animatrice de Morneau Shepell pour la séance sur la sensibilisation à la santé mentale

**Absents :**

Rolfe Antonowitsch, biologiste, Gestion des parcours, Bureau du Directeur de la Recherche, développement et technologie (RDT) Saskatchewan (IPFPC)

Mariette Beaudet, adjointe à la recherche, Centre de recherche et de développement de Saint-Hyacinthe (AFPC)

Denna Dougan, directrice, Services intégrés, DGGI

John Sharpe, directeur, Planification intégrée et établissement de rapports, DGST

Matt Shea, directeur général, Direction des ressources humaines, DGGI

**1. Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu**

a) L'ordre du jour est adopté avec un ajout.

8. d) Points à discuter : dates proposées pour les réunions du CNOSST pour 2017-2018.

b) Le procès-verbal de la réunion de septembre est approuvé.

**2. Suivi de la réunion précédente**

- S. Reaz présente un aperçu du registre des mesures de suivi et une brève discussion a lieu.
- On recommande qu'à l'avenir, les messages de nouvelles@l'ouvrage comme ceux sur la Semaine de prévention des incendies et de la Semaine nord-américaine de la santé et de la sécurité au travail soient diffusés en tant que message conjoint des Services de sécurité ministérielle et des coprésidents du CNOSST.

**Action :**

- Discussion de suivi nécessaire pour modifier le registre des mesures de suivi afin de consigner l'état d'avancement de chaque mesure de suivi.

**3. Politiques et programmes du Ministère en matière de SST**

a) Procédures pour le règlement d'une plainte relative à la violence au travail

- M. Poirier fait le point sur le processus. Le processus a été envoyé aux membres du CNOSSST aux fins de consultation, et des commentaires ont été reçus. La rétroaction comportait une discussion quant à l'effet des Interprétations, politiques, et guides sur la prévention de la violence en milieu de travail.

**Action :**

- M. Poirier devra prévoir une discussion avec les coprésidents dans la semaine du 5 décembre en vue d'examiner le processus révisé et d'effectuer une étude approfondie des commentaires fournis.

**b) Processus d'approbation des documents sur la SST**

- Le processus d'approbation des documents sur la SST a reçu l'approbation du sous-ministre adjoint (SMA), DGGI.
- M. Poirier offre un aperçu du processus aux membres du Comité. À ce stade, ce processus demeure sous évaluation et les commentaires sont les bienvenus.

**c) Méthode de recensement et d'évaluation des risques**

- S. Reaz confirme que la méthode de recensement et d'évaluation des risques a reçu l'approbation du SMA, DGGI. Le bureau ministériel de SST et les coordonnateurs régionaux de la SST emploieront la méthode pour établir l'ordre de priorité des risques établis et pour les atténuer.

**Action :**

- S. Reaz devra rédiger la version préliminaire d'une communication des coprésidents adressée aux comités locaux de la santé et de la sécurité au travail ainsi qu'aux coordonnateurs régionaux de la SST.

**d) Rapport annuel sur la SST de l'employeur (EDSC)**

- S. Reaz rappelle aux membres du Comité que le 1<sup>er</sup> mars 2017, échéance annuelle de présentation à Emploi et Développement social Canada (EDSC) du rapport annuel sur la SST de l'employeur pour l'année civile 2016, arrive à grands pas.

**Action :**

- S. Reaz doit présenter le rapport annuel sur la SST de l'employeur à EDSC d'ici la date limite, soit le 1<sup>er</sup> mars 2017.
- Il fera le point sur la situation au Comité lors de la réunion en mars.

**e) Rapports du Comité de SST (EDSC)**

- S. Reaz rappelle aux membres du Comité que le 1<sup>er</sup> mars 2017, échéance annuelle de présentation à EDSC des rapports annuels du Comité de SST pour l'année civile 2016, arrive à grands pas.
- D. Woloshin recommande à M. Poirier d'expliquer aux membres du Comité la façon dont les données sont recueillies lors de chacune des réunions du comité de SST du Complexe de l'administration centrale du portefeuille de l'Agriculture (CACPA), puisque cette méthode devrait être considérée comme une pratique exemplaire. M. Poirier confirme l'existence de pratiques exemplaires et celle d'un guide.

**Action :**

- M. Poirier devra réviser et ajouter des précisions au guide en question.
- S. Reaz devra veiller à ce que les coordonnateurs régionaux de la SST présentent à EDSC les rapports du Comité de SST d'ici la date limite, soit le 1<sup>er</sup> mars 2017.
- Il fera le point sur la situation au Comité lors de la réunion en mars.

#### **4. Programme de prévention des risques – Programme de trois ans**

##### **a) Discussion à propos de l'annulation de la directive sur l'utilisation sécuritaire des dispositifs télématiques de bord des véhicules**

- S. Reaz dirige une discussion concernant la possibilité d'annuler la ligne directrice. L'information est présentée, et on tente de déterminer si les lois provinciales suffisent à justifier l'annulation de la ligne directrice. Dans le cadre de cette discussion, on se demande si les lois provinciales sont appliquées sur les biens privés, et si elles s'appliquent également aux cas de distraction au volant plutôt que seulement dans les cas de conduite avec des dispositifs à mains libres (contacter l'équipe juridique)
- Puisque certains employés pourraient voyager d'une province à l'autre en véhicule automobile dans le cadre de leurs fonctions, on recommande d'inclure, dans les communications à diffuser, un rappel sur l'obligation de respecter les lois provinciales.

##### **Action :**

- S. Reaz devra communiquer avec l'équipe juridique pour vérifier si les dispositions des lois provinciales s'appliquent à la distraction au volant et si elles englobent les locaux d'Agriculture Agroalimentaire Canada (AAC). Selon ce qui en ressortira, d'autres discussions pourraient s'imposer.
- S. Reaz devra contacter les ministères à vocation scientifique pour s'informer au sujet des autres politiques et programmes en matière de conduite de véhicules automobiles.
- L'AFPC demande que la décision soit conforme aux énoncés de la Directive sur la santé et la sécurité au travail du Conseil national mixte (CNM) qui traitent de l'utilisation des véhicules automobiles.

##### **b) Compte rendu sur l'équipe et le plan d'intervention en cas d'urgence chimique**

- N. Auclair fournit au Comité un aperçu de l'équipe et du plan d'intervention en cas d'urgence chimique.
- Des précisions ont été offertes à l'égard de la nécessité d'effectuer une évaluation des risques (obligatoire) plutôt que se fier à l'équipe et au plan (volontaire).
- N. Auclair aborde la nécessité de concilier le niveau de formation exigé avec le besoin d'avoir des volontaires. La partie 6.1 traite des exigences auxquelles sont soumis tous les employés en matière de formation, ainsi que de la formation supplémentaire requise chez les membres de l'équipe d'intervention en cas d'urgence chimique.

##### **Action :**

- N. Auclair fournira au Comité l'information relative à l'équipe et au plan pour examen au cours de la semaine du 5 décembre 2016.

- Une fois la date limite pour l'examen passée, le document sera présenté officiellement pour obtenir l'approbation des gestionnaires.
- c) Compte rendu sur les personnes pouvant accéder aux lieux de travail**
- M. Poirier remercie le Comité pour les commentaires émis au sujet de la révision du document.

**Action :**

- M. Poirier devra prévoir une discussion avec les coprésidents dans la semaine du 5 décembre en vue d'examiner le processus révisé.

**d) Compte rendu concernant la politique et les lignes directrices sur la prévention de la violence en milieu de travail**

- M. Poirier fait le point sur l'état d'avancement du processus, qui comprend une consultation auprès des autres ministères. Au cours de la semaine du 5 décembre 2016, cette politique sera envoyée aux coordonnateurs régionaux de la SST aux fins de révision.

**Action :**

- M. Poirier devra faire parvenir la politique et les lignes directrices sur la prévention de la violence en milieu de travail aux membres du Comité pour consultation jusqu'à une date butoir fixée en janvier 2017.

**e) Compte rendu sur le programme lié aux premiers soins et aux défibrillateurs externes automatisés (DEA)**

- M. Poirier informe le Comité que le document du programme est actuellement consulté par les coordonnateurs régionaux de SST, qui doivent émettre leurs commentaires d'ici le 2 décembre 2016.
- Le programme révisé comprendra une partie concernant les DEA.

**Action :**

- M. Poirier devra faire parvenir aux membres du Comité le document du programme lié aux premiers soins et aux DEA pour consultation jusqu'à une date butoir fixée en janvier 2017.

**f) Compte rendu concernant la ligne directrice sur l'analyse de la sécurité des tâches**

- M. Poirier confirme l'acceptation des commentaires formulés par les coprésidents.

**Action :**

- M. Poirier devra prévoir une discussion avec les coprésidents dans la semaine du 5 décembre en vue d'examiner la ligne directrice révisée et de discuter de la rétroaction obtenue.
- Une fois que les modifications auront été passées en revue avec ces derniers, le document sera envoyé aux gestionnaires pour approbation.

**g) Directive favorisant un environnement sans parfum**

- M. Poirier confirme l'acceptation des commentaires formulés par les coprésidents.

**Action :**

- M. Poirier devra prévoir une discussion avec les coprésidents dans la semaine du 5 décembre en vue d'examiner la ligne directrice révisée et la rétroaction obtenue.
- Une fois que les modifications auront été passées en revue avec ces derniers, le document sera envoyé aux gestionnaires pour approbation.

**h) Points à venir**

- S. Reaz offre un aperçu des quatre points restants du Programme de prévention des risques; un compte rendu sera présenté lors de la réunion du CNOSST prévue en mars.

**Action :**

- S. Reaz s'est engagé à faire parvenir les quatre points restants du Programme de prévention des risques devant être examinés par le Comité avant sa prochaine réunion en mars.
  - Norme sur les espaces clos;
  - Norme de soudage;
  - Politique sur la SST;
  - Employés travaillant seuls;
- Les éléments sur le Programme de prévention des risques suivants seront envoyés au Comité pour consultation avant la réunion de mars :
  - Lignes directrices sur l'équipe et le plan d'intervention en cas d'urgence chimique;
  - Programme de premiers soins;
  - Politique et lignes directrices sur la prévention de la violence en milieu de travail.
- Les éléments sur le Programme de prévention des risques suivants figureront à l'ordre du jour de la réunion entre les coprésidents et M. Poirier prévue dans la semaine du 5 décembre 2016 :
  - Ligne directrice sur la promotion d'un environnement de travail sans parfum;
  - Ligne directrice sur l'analyse de la sécurité des tâches;
  - Ligne directrice sur les personnes pouvant accéder aux lieux de travail;
  - Procédures de mise en place d'un processus de résolution de la violence en milieu de travail;
- La question additionnelle, c'est-à-dire la directive sur l'utilisation sécuritaire des dispositifs télématiques de bord des véhicules, devra faire l'objet d'une autre consultation (l'équipe juridique et les autres ministères) avant de prendre la décision de l'annuler. Cette question sera de nouveau abordée à la prochaine réunion du CNOSST en mars.
- M. Poirier devra fournir une version condensée de l'outil de suivi du plan triennal du Programme de prévention des risques.

## **5. Communications à venir en matière de SST**

### **a) Maladie de Lyme**

- S. Reaz partage l'information concernant la maladie de Lyme que contient la brochure publiée par l'Agence de la santé publique du Canada. Le Comité a discuté de l'utilité que revêtent ces renseignements et de la nécessité de distribuer un document aux centres de recherche.
- D. Babuin éprouve des préoccupations quant au manque de certains renseignements dans la brochure sur la maladie de Lyme.

#### **Action :**

- A. Eades devra envoyer un hyperlien menant à la brochure de l'Agence de santé publique du Canada.
- S. Reaz devra faire l'ébauche d'un message de nouvelles@l'ouvrage sur la maladie de Lyme et le faire parvenir aux coprésidents d'ici le 28 février 2017 afin de respecter l'échéance relative à la communication de mars destinée au personnel.
- D. Babuin devra envoyer à S. Reaz un courriel énumérant les sujets de préoccupation quant à la brochure sur la maladie de Lyme.

## **6. Le point sur les programmes nationaux de sécurité**

### **a) Compte-rendu du Comité national du confinement, de la biosûreté et de la biosécurité (CNCBB)**

- Le compte-rendu du CNCBB comprend les éléments suivants :
  - Une mise au point sur les reclassifications de plusieurs espèces de phytopathogènes fongiques en RG1;
  - Environ 95 genres et plus de 200 espèces doivent être soumis à une évaluation;
  - Le troisième rapport trimestriel a été soumis au Comité exécutif de la Direction générale des sciences et de la technologie le 30 septembre 2016. Le rapport annuel sera soumis à la fin décembre;
  - Le CNCBB a demandé des fonds pour couvrir les coûts associés à la mise à jour du module de formation sur le transport des marchandises dangereuses, classe 6.2;
  - Un centre de recherche supplémentaire a reçu un permis en vertu de la *Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines*;
  - La nécessité d'une évaluation des risques liés à l'élimination du matériel de laboratoire contaminé par la vomitoxine a fait l'objet de discussions, qui ont notamment porté sur le fait que l'ASPC ait classifié la vomitoxine comme agent zoopathogène RG2 alors qu'elle demeure dans la classe 6.1 selon la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses;
  - Les lignes directrices sur le confinement, la biosûreté et la biosécurité (CBB) seront mises à jour lorsque tous les détails du nouveau régime de permis seront connus.
- Les comptes-rendus des agents de biosécurité et des agents de bioconfinement comprennent les éléments suivants :
  - Le suivi de la contribution des agents de biosécurité/bioconfinement concernant l'accroissement de la mobilisation :

- Des agents se sont portés volontaires pour mentorer les nouveaux membres du réseau.
  - Un compte-rendu des exercices de mise en œuvre des procédures d'urgence qui ont eu lieu à ce jour :
    - Les difficultés logistiques liées à la planification des exercices dans des lieux renfermant plusieurs zones de confinement différentes ont fait l'objet de discussions;
    - La nécessité d'un soutien de la direction concernant la priorisation de la formation obligatoire a été rapportée;
    - L'utilité des exercices a été soulignée.
  - Les dates de formation des agents de biosécurité/bioconfinement ont été arrêtées;
  - Rapport d'incident : Aucune défaillance du confinement :
    - Des prélèvements ont révélé que le désinfectant utilisé dans l'installation n'était pas efficace pour enrayer le pathogène;
    - La zone d'analyse a été élargie, et des échantillons potentiellement positifs ont été prélevés à l'extérieur de l'installation;
    - Des analyses de confirmation réalisées par un laboratoire tiers ont détecté un organisme non pathogène étroitement apparenté;
    - Les procédures suivies par les employés de l'installation ainsi que leur formation ont été révisées;
    - Le fabricant a recommandé de multiplier par 5 à 10 les concentrations de désinfectant utilisées;
    - Des prélèvements sont effectués quotidiennement pour confirmer l'efficacité du désinfectant à des concentrations supérieures et pour s'assurer que le personnel respecte les procédures opératoires normalisées;
    - Selon l'organisme de réglementation, aucun rapport n'est nécessaire.
- Évaluations de la conformité :
  - Le nouveau calendrier des évaluations de la conformité a été remis aux agents de biosécurité/bioconfinement.
- b) Compte-rendu du Comité national de radioprotection**
- N. Ritchot a fourni au comité un compte-rendu annuel comprenant les éléments suivants :
  - L'assemblée annuelle s'est tenue le 12 octobre 2016;
  - En 2016, les huit inspections effectuées sur place n'ont décelé aucun problème majeur;
  - En 2016, seul un site était non conforme au niveau de l'inspection électronique (la séance de recyclage n'a pas été suivie);
  - Aucun incident n'a été signalé depuis 2014;
  - Une inspection électronique a été approuvée par le Comité national de radioprotection pour janvier 2017.
- c) Compte-rendu du Comité national de la sécurité en laboratoire**
- Un Espace de travail du savoir a été créé pour diffuser de l'information sur la sécurité en laboratoire, notamment un lien vers une page sur les procédures d'urgence en cas de blessure, ainsi que les coordonnées relatives à l'inventaire



des produits chimiques (AgriCH), au confinement, à la biosûreté, à la biosécurité et à la radioprotection.

- Le manuel de sécurité en laboratoire et les documents d'AgriCH seront révisés en janvier. Les sections relatives au SIMDUT et au SGH seront révisées en collaboration avec les coordonnateurs régionaux de la SST.

## **7. Points permanents à l'ordre du jour**

### **a) Refus de travailler/intervention d'urgence/appels d'ambulance**

- Aucun refus de travailler, aucune intervention d'urgence et deux appels d'ambulance ont été signalés.

### **b) Rapports d'EDSC, promesses de conformité volontaire (PCV) et directives**

- Aucun rapport, aucune PCV, ni aucune directive à signaler.
- Deux PCV ont été émises au Centre de recherche et de développement de Brandon pour (1) non-signalement d'une mutilation sous 24 h à EDSC et non-transmission d'un LAB 1070 sous 14 jours, ainsi que pour (2) non-respect de son obligation de fournir une formation adéquate à l'employé blessé. Un courriel a été envoyé aux RDT, aux GSI et aux CRSST pour leur rappeler leur obligation de respecter les délais de signalement à EDSC.

#### **Mesure :**

- S. Reaz confirmera que toutes les communications ont été effectuées et que toutes les mesures ont été prises relativement à la PCV.

### **c) Compte-rendu sur les cas de violence au travail**

- Un compte-rendu de l'état d'avancement des dossiers de violence au travail est fourni. Aucun nom d'employé, ni aucun autre renseignement d'identification ne sont communiqués. Seul un survol de la situation et de son issue fait l'objet de discussions, le cas échéant.
- De plus, l'intérêt d'un suivi par le comité fait l'objet de discussions. Il est précisé que le rôle du comité consiste à effectuer un suivi permettant de s'assurer que toutes les mesures sont prises. Le gestionnaire délégué et le CRSST doivent s'assurer que les recommandations sont mises en œuvre à la suite de la réception du rapport d'enquête de la personne compétente et que toutes les mesures sont prises pour éviter que la situation ne se reproduise.

### **d) Compte-rendu sur la vérification de la SST**

- S. Reaz confirme que la vérification de la SST est terminée.

### **e) Compte-rendu de la situation relativement aux DEA**

- HeartZap a formé 110 employés au programme de suivi informatique. Actuellement, 11 employés régionaux et le CACPA sont en attente de formation.
- La répartition de l'emplacement des 130 DEA dans les provinces a été fournie.
- Une formation aux premiers soins et au DEA est prévue pour le CACPA et Vineland.
- Les demandes de DEA supplémentaires peuvent être adressées directement à M. Poirier.

#### **Mesure :**

- M. Poirier coordonnera la formation HeartZap avec le reste des employés et assurera le suivi de l'installation des autres défibrillateurs.
- S. Reaz élaborera des documents de communication destinés à promouvoir l'utilisation des DEA au sein du Ministère d'ici janvier 2017, moment où l'installation des 130 DEA devrait être terminée.

**f) Compte-rendu sur le Comité directeur sur la santé mentale (sous-comité du CNOSSST)**

- S. Landry fait le point sur le Comité directeur sur la santé mentale, qui comprend les éléments suivants :
  - Évaluation des risques organisationnels : Le comité a mené une évaluation préliminaire des risques organisationnels de *Protégeons la santé mentale au travail* en tant qu'outil à utiliser pour effectuer la vérification de la santé et de la sécurité psychologique au travail. Le sondage permettra d'analyser les pratiques existantes, d'identifier les forces, les problèmes, les domaines dans lesquels les perceptions de la direction et des employés diffèrent, ainsi que d'obtenir la rétroaction des employés. Le Comité directeur sur la santé mentale propose que ce sondage soit rempli par les comités locaux de SST et les réseaux de la diversité d'AAC.
  - Premiers soins en santé mentale : L'équipe responsable des Programmes du mieux-être en milieu de travail prévoit participer au cours de premiers soins en santé mentale en janvier 2017 dans le but de déterminer si le Ministère devrait envisager d'offrir ce cours à plus grande échelle.
  - Champion ministériel de la santé et de la sécurité psychologique : Deux possibilités sont actuellement à l'étude pour sa nomination :
    - Un champion au niveau de la haute direction;
    - Deux co-champions, soit un employé et un employeur.
  - Stratégie relative à la santé mentale : Les responsables des Programmes du mieux-être en milieu de travail travaillent actuellement à l'élaboration d'une stratégie ministérielle en santé mentale. La stratégie repose sur un certain nombre de principes directeurs :
    1. La reconnaissance que le mieux-être des employés constitue un avantage organisationnel;
    2. La reconnaissance que l'employé a une part de responsabilité dans la réussite organisationnelle;
    3. L'adoption de stratégies axées sur la solution plutôt que sur le problème;
    4. Le maintien de la mesure et de l'évaluation au centre des préoccupations;
    5. Le partage des leçons apprises avec les employés et l'organisation au sens large.

**Mesure :**

- S. Landry présentera au comité la stratégie en santé mentale approuvée lors d'une prochaine réunion.

**8. Affaires nouvelles**

**b) Rapport semestriel 2016-2017 sur le Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF)**

- M. Scriver présente le rapport semestriel d'utilisation du PAEF aux membres. La présentation comprend un aperçu de l'activité, des taux d'utilisation, des services préventifs, des outils et des ressources.
- D. Woloshin recommande de revoir les données de 2010-2011 et de 2011-2012 pour les comparer les données avant le PARD et la transformation. Une brève discussion est engagée à propos des écarts en pourcentage entre les hommes et les femmes utilisant les services du PAEF.
- De plus, les responsables des Programmes du mieux-être en milieu de travail renforceront la promotion des séances d'orientation des gestionnaires du PAEF. Cette promotion devrait comprendre l'ajout de renseignements supplémentaires sur les outils et les ressources en santé mentale du PAEF lors des présentations devant les groupes de direction.

**Mesure :**

- M. Scriver fournira des statistiques supplémentaires indiquant la répartition des types de services/problèmes, ainsi que la répartition par sexe et région, y compris pour les rapports de fin d'exercice 2010-2011 et 2011-2012.

**b) Présentation sur la sensibilisation à la santé mentale**

- C. Martinelli de Morneau-Shepell, fournisseur du PAEF d'AAC, fait une présentation devant le Comité de sensibilisation à la santé mentale.

**c) Compte-rendu sur la formation AGR-620**

- S. Landry propose de combiner la formation initiale en SST avec le module actuel de formation sur la violence au travail de l'AGR 620, qui est donnée par les Services de sécurité ministérielle, afin de simplifier la formation en SST obligatoire. Cette proposition ne vise pas à supprimer la formation en SST locale donnée sur les lieux de travail d'AAC. En raison des délais serrés de mise en œuvre (mars 2017), la version définitive doit être soumise au plus tard le 20 décembre 2016.

**Mesure :**

- Les membres sont invités à suggérer un titre de module de formation pour l'AGR 620 à S. Landry.
- S. Landry effectuera un suivi auprès des Services de sécurité ministérielle pour élargir le titre du programme de formation.
- S. Landry effectuera un suivi auprès des Services de sécurité ministérielle relativement au coût d'une mise à jour lors du prochain exercice financier.

**d) Proposition de dates pour les réunions 2017-2018 du CNOSST (point ajouté)**

- Les dates proposées par S. Reaz pour l'exercice financier 2017-2018 sont approuvées par le comité.

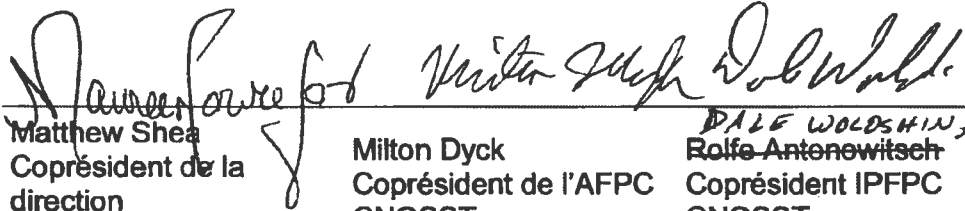
**Mesure :**

- S. Reaz enverra des points de repère relativement aux dates 2017-2018 approuvées.

**Prochaines réunions**

- 16 mars 2017 – Ottawa (Ontario)

- 15 juin 2017 – Ottawa (Ontario)
- 14 septembre 2017 – Ottawa (Ontario)
- 7 décembre 2017 – vidéoconférence
- 15 mars 2018 – Ottawa (Ontario)


  
 Matthew Shea  
 Coprésident de la  
 direction  
 CNOSSST

Milton Dyck  
 Coprésident de l'AFPC  
 CNOSSST

~~Rolfe Antenewitsch~~  
 Coprésident IPFPC  
 CNOSSST

DALE WOLDSHIN; INTÉRIMAIRE

Date d'approbation : March 31, 2017